



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

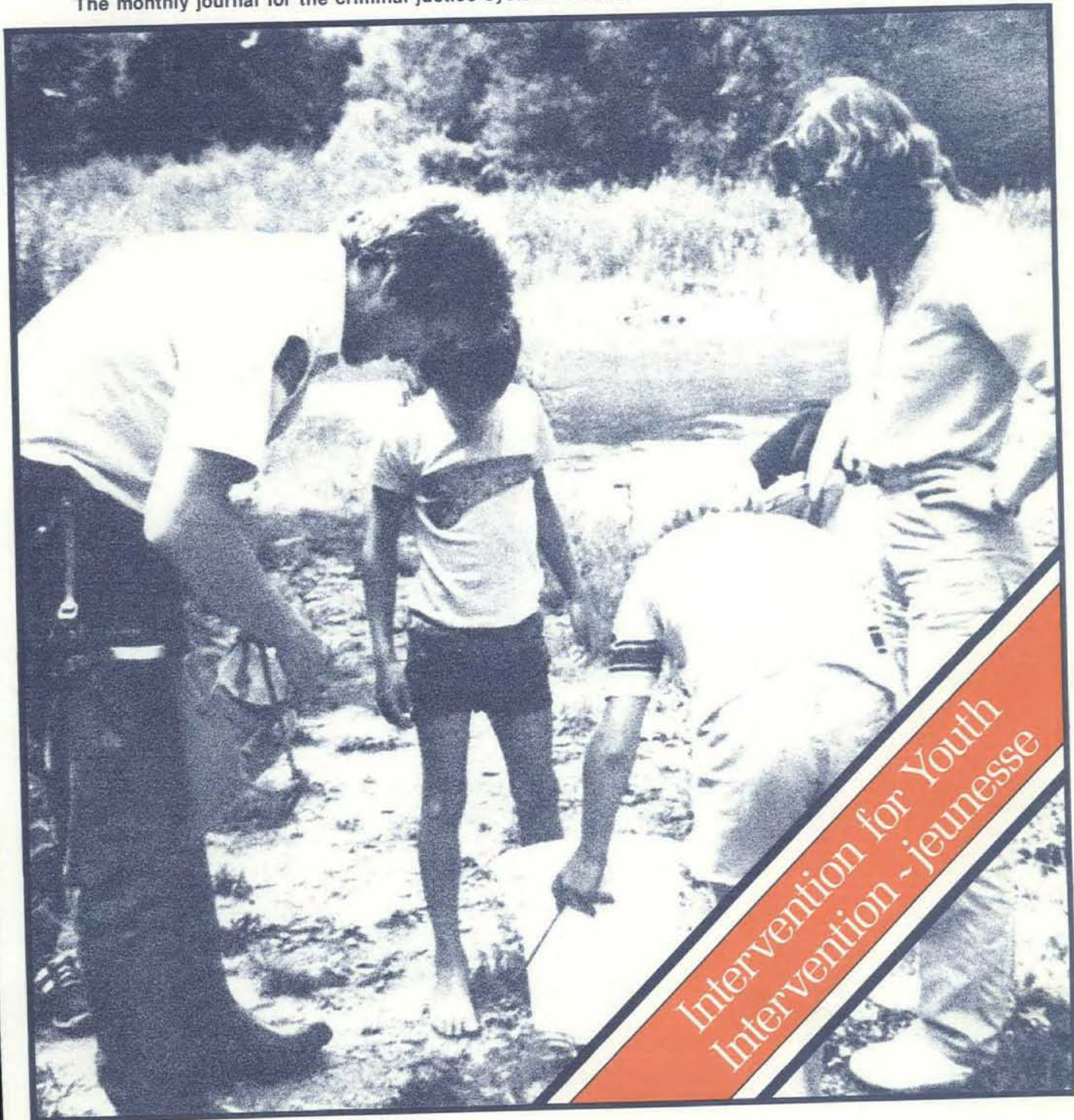
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Liaison

July/August • juillet/août 1985

The monthly journal for the criminal justice system / Le courrier mensuel de la justice pénale



Intervention for Youth
Intervention - jeunesse

New Publications

Kingston Penitentiary: One Hundred and Fifty Years 1835-1985. By Dennis Curtis, Lou Kelly, Andrew Graham and Tony Patterson. An illustrated hard-cover volume relating the 150-year history of Canada's oldest penal institution. Available for \$24.95 at selected bookstores or through the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario, K1S 0S9. Phone (819) 997-2560.

AVI: Centre d'aide aux victimes d'actes criminels; Rapport d'activités et de recherche 1984. A comprehensive account of the function, objectives and accomplishments of one of the first victim assistance centres in Canada. Also includes a description of victim's services as well as a critique of those now available. French only. Available for \$12.00 from the Société de Criminologie du Québec, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Chambre 503, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Vient de paraître

Le Pénitencier de Kingston, Les cent cinquante premières années 1835-1985 par Dennis Curtis, Lou Kelly, Andrew Graham et Tony Patterson. Livre cartonné, avec illustrations, sur les cent cinquante ans d'histoire du plus ancien établissement pénal du Canada. En vente à 24,95 \$, dans certaines librairies ou auprès du Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1S 0S9. Tél.: (819) 997-2560.

AVI: Centre d'aide aux victimes d'actes criminels; Rapport d'activités et de recherche 1984. Compte rendu détaillé des fonctions, objectifs et réalisations du premier centre d'aide aux victimes au Canada. On y trouve également une description des services d'aide aux victimes et une critique des services actuellement offerts. En version française seulement. En vente à 12 \$, à la Société de criminologie du Québec, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Bureau 503, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Liaison was the proud recipient of the 1984 award of excellence in the external print category at the Information Services Institute Annual Conference in May. The Institute's principle objective is to develop and maintain high standards in the practice of public information, public relations and communications within the Government of Canada.

Liaison est fier de s'être vu décerner, au congrès annuel, tenu en mai, de l'Institut des services de l'information, le prix d'excellence pour 1984 dans la catégorie des imprimés. L'Institut a pour principal objectif de mettre au point et de favoriser en permanence, au sein du gouvernement du Canada, des normes exigeantes en matière d'information publique, de relations publiques et de communications.



Liaison Editor Denise Amyot with award

La rédactrice en chef de Liaison, récipiendaire du Prix



Solicitor General
Canada

Solliciteur général
Canada

Liaison

Vol. 11 No. 7

July/August • juillet/août 1985

In this Issue/Dans ce numéro

Liaison is produced monthly by the Communications Group, Ministry Secretariat, Solicitor General Canada, under the authority of the Honorable Elmer MacKay, P.C., Q.C., M.P., Solicitor General of Canada. The magazine is available to the public free of charge.

Liaison est publié chaque mois par le Groupe des communications, Secrétariat du ministère, Solliciteur général Canada, avec l'autorisation de l'honorable Elmer MacKay, CP, CR, député, Solliciteur général du Canada. Cette publication est offerte gratuitement.

Editor/Rédactrice

Denise Amyot

Assistant Editor/Rédactrice adjointe

Susan Gardner-Barclay

Design/Graphisme

Carisse Graphic Design Ltd.

Translation/Traduction

Ministry Translation Service
Service de traduction du Ministère

Communications Group,
Programs Branch
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8
Tel: (613) 995-4811

The opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the views or policies of the Ministry of the Solicitor General. Contents of this publication may be reprinted with credit unless otherwise noted. Photographs that illustrate situations are set up by *Liaison* and are taken with permission of participating actors.

Groupe des communications
Direction des programmes
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ont.)
K1A 0P8
Tél: (613) 995-4811

Les opinions exprimés dans *Liaison* ne concordent pas nécessairement avec les opinions et les politiques du ministère du Solliciteur général. Sauf avis contraire, reproduction de textes autorisée avec mention de la source. Les photographies qui illustrent les articles ont été prises par *Liaison*, avec la permission des intéressés.

ISSN 0703-9700

Canada

The Standard is Set

The Canadian Criminal Justice Association has released its long-awaited adult correctional standards. A review of what the standards cover and the principles on which they are based.

Normes correctionnelles canadiennes

L'Association canadienne de justice pénale vient de publier ses normes correctionnelles pour adultes, longtemps attendues. Examen des sujets sur lesquels portent les normes et des principes sur lesquels elles sont fondées.

4

Tough Talk: From Selfish to Selfless

Guelph Correctional Centre is the home of Tough Talk, a program that uses guilt and good deeds to bring about changes in inmate behavior.

Tough Talk: de l'égoïsme à l'altruisme

Le Centre correctionnel de Guelph est le foyer de Tough Talk, un programme qui, pour modifier le comportement des détenus, mise sur les sentiments de culpabilité et les bonnes actions.

8

A Success Story

An interview with Canada's most famous ex-inmate, Roger Caron. With one year of parole still before him, a look at where he has been since his release and where he is going.

Une belle réussite

Entrevue avec Roger Caron, l'ex-détenu le plus célèbre du Canada. Un an avant la fin de sa libération conditionnelle, ce qu'il a fait depuis sa mise en liberté et ses projets d'avenir.

12

An Exercise in Cooperation

The Waterloo-Wellington Attendance Centre is a voluntary program for children under 12 who are in conflict with the law. Distinguished by a high level of community support and an 88 percent success rate, the Centre has some interesting plans for the future.

Donnons la priorité à la collaboration

Le Centre de fréquentation obligatoire de Waterloo-Wellington est un programme bénévole à l'intention des jeunes de 12 ans et moins, qui ont des démêlés avec la justice. Remarquable par le niveau élevé d'appui communautaire dont il bénéficie et par un taux de réussite de 88%, le Centre a des projets intéressants pour l'avenir.

15

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

The Standard is Set

A five-year effort by the Canadian Criminal Justice Association (CCJA) has yielded a home-grown set of adult correctional standards. Canada and the United States are the only countries in the world to have developed such criteria through an independent organization.

Normes correctionnelles canadiennes

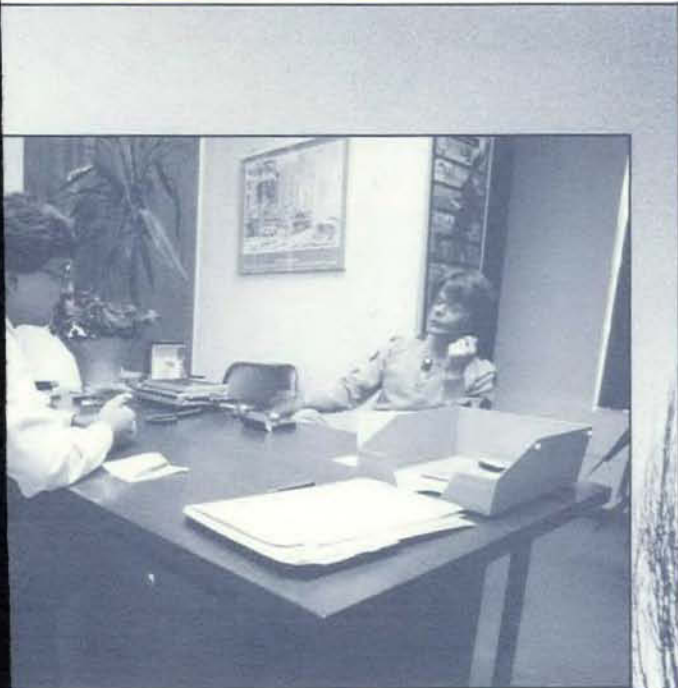
L'Association canadienne de justice pénale (ACJP) a travaillé pendant cinq ans à la rédaction d'une série nationale de normes correctionnelles pour adultes, et le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays au monde à avoir élaboré ce genre de critères par le biais d'une association indépendante.



The new set of standards marks a significant advancement for correctional services in this country. For the first time, provincial prisons and federal penitentiaries, probation services, paroling authorities, community residential centres and other correctional facilities will be able to measure their performance against distinctively Canadian criteria.

The standards cover most components of the federal correctional process including penitentiaries and parole services.

Les normes s'appliquent à la plupart des composantes du processus correctionnel fédéral, y compris les pénitenciers et les services de libération conditionnelle.



Cette série de normes est un grand pas en avant pour les services correctionnels du pays. Pour la première fois, les prisons provinciales et les pénitenciers fédéraux, les services de probation et les services de libération conditionnelle, les centres résidentiels communautaires et autres établissements correctionnels pourront évaluer leur fonctionnement à l'aide de critères bien canadiens.

Les débuts du long processus qu'a représenté l'élaboration de ces normes détaillées remontent à 1980, lorsque l'ACJP a obtenu des fonds tant des gouvernements fédéral et provinciaux que de diverses fondations privées pour mener à bien ce projet. Sont venues ensuite de vastes consultations dans le cadre desquelles trois avant-projets successifs ont été distribués partout au pays et examinés minutieusement. Selon M. Josh Zambrosky, directeur général de l'ACJP, l'approbation de la version définitive a été précédée de l'examen des présentations faites par de nombreuses administrations du secteur correctionnel et par plus de cent organismes divers.

Les normes traitent de sujets variés, dont les pratiques de gestion financière et de gestion du personnel. On a mis spécialement l'accent sur les dispositions relatives à la santé et à la sécurité et sur la protection des droits. Les critères établis par l'ACJP sont fondés sur une liste d'objectifs et de principes pour le système correctionnel, qui s'efforcent de maintenir l'équilibre entre les libertés individuelles et le contrôle social, tout en permettant divers styles et modes d'approche. Ceux-ci figurent dans la préface de chacun des sept guides de normes.

Selon les normes de l'ACJP, l'élément correctionnel du système canadien de justice pénale devrait avoir pour mandat, entre autres, de créer une société sûre et juste et de promouvoir le sens des responsabilités chez les citoyens, ce qui peut se faire, par exemple, en donnant au tribunal le choix le plus vaste possible de sentences à imposer, en favorisant la participation des infracteurs aux programmes destinés à les aider à reprendre leur place dans la collectivité, et en collaborant à la prévention du crime avec des personnes et organismes du système de justice pénale et de l'extérieur.

Voici quelques-uns des principes relatifs aux services correctionnels pour adultes qui figurent dans les guides:

Les droits et la dignité des personnes touchées par le processus correctionnel doivent toujours être respectés et maintenus.

Les politiques et pratiques du secteur correctionnel ne doivent pas enlever à l'infracteur l'espoir de retrouver son statut de libre citoyen.

Les services offerts au grand public doivent aussi être utilisés dans les organismes correctionnels, chaque fois que c'est possible et pratique.

Le personnel devrait pouvoir participer à l'élaboration des politiques liées aux programmes et à l'administration.

Enfin, les organismes de correction doivent être soumis à l'obligation de rendre compte et faire l'objet d'évaluations régulières, indépendantes et publiques.

Le guide qui semble avoir le plus suscité l'intérêt est celui des normes des établissements, qui traitent de sujets variés, depuis l'interaction communautaire et la



The long process of developing these comprehensive standards began in 1980 when the CCJA received funding for the project from both federal and provincial governments as well as various private foundations. A "massive consultation effort" followed with national circulation and scrutiny of three successive drafts. CCJA Executive Director Josh Zambrowsky says that submissions from numerous correctional administrations and over 100 agencies were reviewed before the final draft was approved.

The standards cover a wide variety of areas including financial management and personnel practices. Special emphasis has been placed on health and safety provisions as well as protection of rights. The CCJA has based its criteria on a list of purposes and principles for the correctional system that attempt to maintain a balance between individual freedoms and social control while allowing for a diversity of styles and approaches. These are enumerated in the preface to each of the seven standards manuals.

According to CCJA standards, the correctional component of the Canadian criminal justice system should include in its mandate the achievement of a safe and just society and the promotion of responsible citizenship. This may be done, for example, by providing the court with the widest possible choice of options in sentencing, by encouraging offender participation in programs provided to aid successful integration into the community, and by cooperating with persons and agencies within and outside the criminal justice system in preventing crime.

Principles in adult corrections noted in the manuals include the following:

At all times, the rights and dignity of those involved in the correctional process must be respected and upheld.

Correctional policies and practices must not deny the offender the hope of regaining status as a free citizen.

Services available to the general public must be used in the correctional process whenever possible and practical.

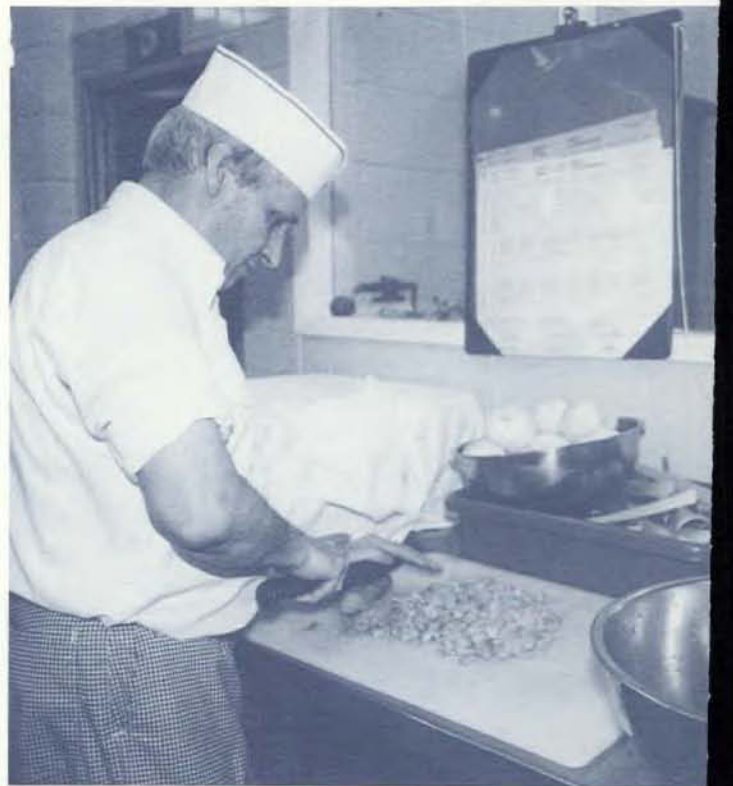
Staff should have the opportunity to participate in the formulation of policies related to both programs and administration.

Finally, correctional agencies must be accountable and should be subject to regular, independent and public assessment.

The manual of standards for prisons appears to have generated the most interest. It covers a range of categories from community interaction and food services to prison communication.

To ensure protection of rights, the prison standards stipulate, for example, that inmates have access to information, reading and audio-visual materials normally available to members of the community, unless such access is threatening to the security of the institution. They also demand that grievance procedures be made available to staff, inmates and all others involved in the correctional process.

In the area of prison personnel and training, the institution must document that it is in compliance with applicable labour legislation. In addition, all



communication dans les établissements jusqu'aux services d'alimentation.

Ainsi, pour assurer la protection des droits, les normes des établissements prescrivent que les détenus doivent avoir accès aux renseignements, aux documents et au matériel audio-visuel qui sont normalement à la disposition du public, sauf si cet accès constitue une menace pour la sécurité de l'établissement. Elles exigent également qu'il y ait des procédures de règlement des griefs à l'intention du personnel, des détenus et de toute autre personne liée au processus correctionnel.

Dans le secteur du personnel des établissements et de la formation, l'établissement doit démontrer qu'il res-



Optimal standards are listed for areas such as food, education and medical services.

Il y a des normes optimales pour des secteurs tels que l'alimentation, l'éducation et les services médicaux.

employees assuming new responsibilities must complete a relevant orientation and training program.

The use of force is also dealt with. Prison policy and procedures must ensure that force will be used only as a last resort and to the minimum degree required.

Possibly the most costly standard to achieve, in light of the current practice of double-bunking, is the stipulation that the prison does not exceed its designed capacity. The standards also submit that prisons, located in areas where family contact or community interaction is difficult, must facilitate visitor access to public transportation.

Now that standards have been established, the CCJA is in the process of developing an accreditation program. With this in place, correctional agencies that apply will be reviewed by an independent audit team and formally accredited if standards are met. Zambrowsky is confident that those in the correctional field will benefit from accreditation, not only through the establishment of improved and more efficient services but also through protection from litigation.

The CCJA anticipates that the new criteria will help to "improve and evaluate correctional systems, stimulate public awareness of correctional programs and foster Canada's leadership and expertise in the international correctional community." There can be no doubt that the CCJA's efforts in this area are a major step forward in the drive to maintain a standard of excellence in all elements of Canada's adult correctional services.

Copies of the standards can be obtained from the Canadian Criminal Justice Association, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, K1Y 1E5. ☎

pecte les lois sur le travail pertinentes. De plus, tous les employés qui assument de nouvelles responsabilités doivent suivre un cours approprié d'orientation et de formation.

Les normes traitent aussi du recours à la force. La politique et les procédures des établissements doivent assurer que la force ne sera utilisée qu'en dernier ressort et dans la mesure minimale nécessaire.

Compte tenu de la pratique actuelle de double occupation des cellules, la norme sans doute la plus coûteuse à appliquer est celle selon laquelle les établissements ne doivent pas dépasser leur capacité prévue d'hébergement. Les normes exigent aussi que l'on facilite l'accès des visiteurs aux transports publics, lorsque les établissements sont situés dans des endroits où les contacts avec la famille et l'interaction communautaire sont difficiles.

Maintenant que les normes sont au point, l'ACJP travaille à l'élaboration d'un programme d'agrément. Sur demande, les organismes correctionnels pourront, lorsque le programme sera en vigueur, faire l'objet d'un examen effectué par une équipe de vérification de l'extérieur et être officiellement agréés, s'ils satisfont aux normes. M. Zambrowsky croit que le milieu correctionnel bénéficiera du processus de l'agrément, non seulement parce qu'il y aura amélioration et efficacité accrue des services, mais aussi parce que ce processus assurera une protection contre les litiges.

L'ACJP prévoit que les nouveaux critères permettront d'améliorer et d'évaluer le système correctionnel, de sensibiliser davantage le public aux programmes correctionnels et de favoriser le leadership et la compétence du Canada dans le milieu correctionnel international. Il ne fait aucun doute que le travail de l'ACJP est un important pas en avant dans le maintien d'une norme d'excellence dans toutes les composantes du système correctionnel pour adultes au Canada.

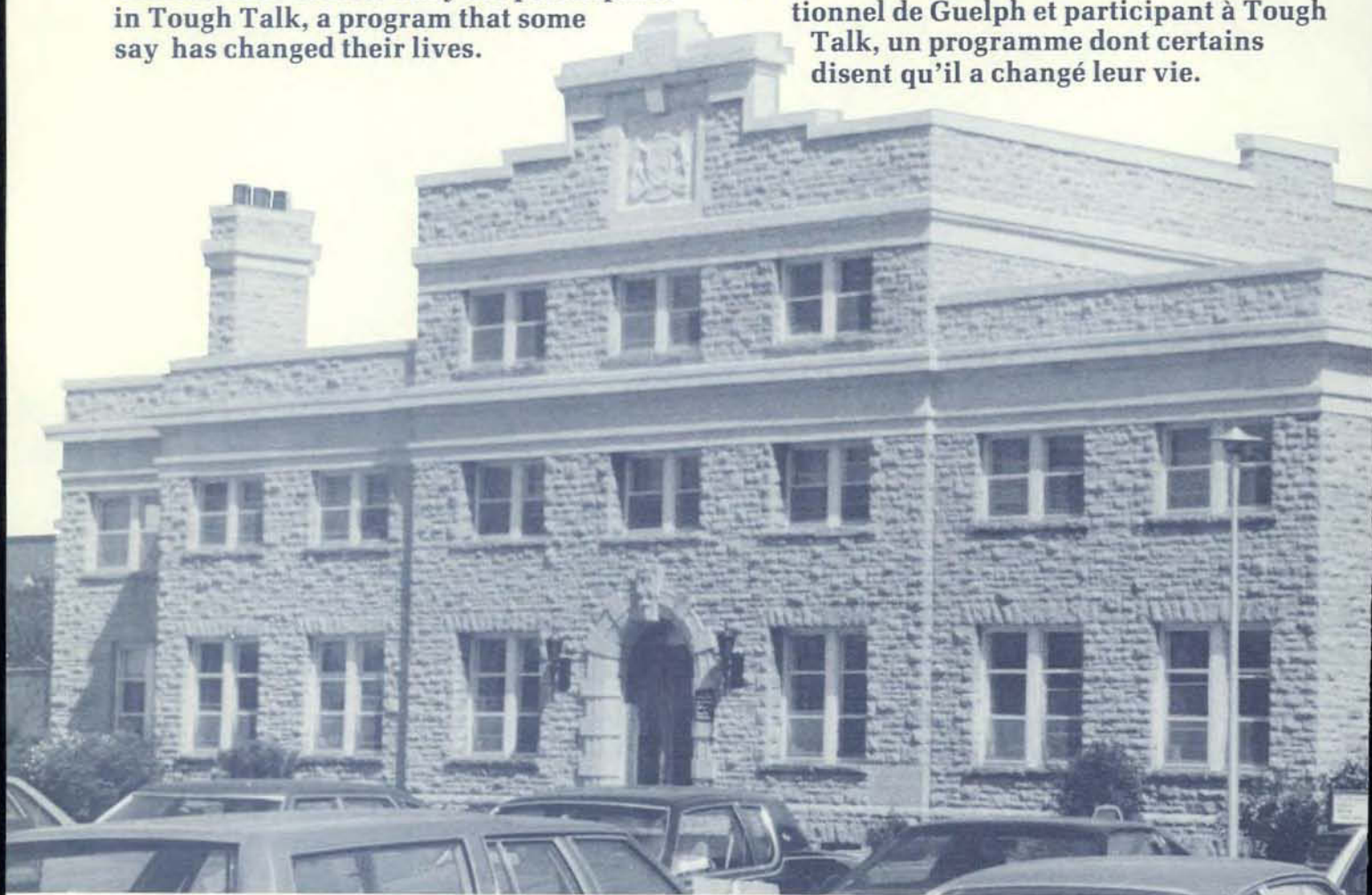
On peut se procurer des exemplaires des guides de normes, en s'adressant à l'Association canadienne de justice pénale, 55 avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1Y 1E5. ☎

Tough Talk: From Selfish to Selfless

Insight. Change. Belief. Faith. Hardly the kinds of words one would expect to hear in a room full of prison inmates. And yet these are exactly the sentiments expressed by a group of offenders gathered at Guelph Correctional Centre. They are participants in Tough Talk, a program that some say has changed their lives.

Tough Talk: de l'égoïsme à l'altruisme

Compréhension. Changement. Croyance. Foi. Ce n'est pas là exactement le genre de mots que l'on s'attend à entendre dans une salle remplie de détenus. Et pourtant, ces mots expriment les sentiments d'un groupe de détenus réunis au Centre correctionnel de Guelph et participant à Tough Talk, un programme dont certains disent qu'il a changé leur vie.



Guelph Correctional Centre, home of Tough Talk

Le Centre correctionnel de Guelph, le foyer de Tough Talk

Tough Talk has been underway for four years under the direction of Dr. Prem Gupta, a criminal psychologist with the Ontario Ministry of Correctional Services. The program, based on a cognitive model of criminality called "criminal thinking," has produced some impressive results. This approach presents the offender "not as a victim of social or psychological forces beyond his control but as an active decision-maker who chooses to act in a criminal manner."

Tough Talk involves five successive stages of development. The first demands that the inmate abandon the traditional excuses for his criminal behavior such as poverty, drug or alcohol addiction

Tough Talk existe depuis quatre ans, sous la direction de M. Prem Gupta, psychologue spécialisé dans le traitement des criminels, qui travaille pour le ministère des Services correctionnels de l'Ontario. Ce programme, fondé sur un modèle cognitif de la criminalité dit le « mode de penser criminel », a donné des résultats impressionnants. Il présente le criminel non comme une victime de forces sociales ou psychologiques qui échappent à son contrôle, mais comme un décisionnaire qui choisit d'agir de façon criminelle.

Tough Talk comprend cinq étapes successives. Au cours de la première, le détenu doit renoncer aux excuses traditionnelles qui justifient le comporte-



Dr. Prem Gupta

Le Dr Prem Gupta

and unemployment. "There are thousands of people who are poor, unemployed or from broken homes," says Gupta. "None of these conditions is either necessary or sufficient to produce . . . persistent criminal behavior." The inmate must accept at this point that the responsibility for his crimes rests entirely on his own shoulders.

The second stage of development involves the cultivation of awareness, primarily of how the offender's criminal behavior has affected not only the victims of his crime but particularly his own family and others who may have loved and supported him. This is perhaps the most critical interval in the process in that it focuses on redirecting the offender's energies away from himself and toward others. "The strategy is to make him aware of the reality of his situation; not what others have done to him but what he has done to others," says Gupta.

The third stage is distinguished by feelings of guilt. Says John Braun, a therapist with the program, "Once the criminal begins to feel guilty about his unfairness to others, then the doors for change are opened. Any person who feels guilt attempts to reduce it. By dismissing any excuses or justifications for crime, the only way to reduce guilt is to invite change."

ment criminel, telles que la pauvreté, la toxicomanie, l'alcoolisme et le chômage. « Des milliers de personnes, dit M. Gupta, sont pauvres ou sans travail, ou viennent de foyers brisés. Aucune de ces conditions n'est cependant nécessaire ou suffisante pour donner lieu . . . à des comportements criminels répétés. » Le détenu doit accepter à ce moment-là qu'il est responsable de ses crimes.

La deuxième étape consiste à prendre principalement conscience de la façon dont le comportement criminel de l'infracteur touche non seulement les victimes de son crime, mais aussi sa propre famille et les autres personnes qui peuvent l'aimer et l'appuyer. Cette période est peut-être la plus critique du processus, car les énergies du détenu passent de sa propre personne vers les autres. « Il s'agit de lui faire prendre conscience de sa situation, non de ce que les autres lui ont fait, mais de ce qu'il a fait aux autres », explique M. Gupta.

La troisième étape est caractérisée par des sentiments de culpabilité. D'après John Braun, thérapeute du programme, lorsque le criminel commence à se sentir coupable de son injustice envers les autres, le changement devient possible. « Toute personne qui se sent coupable s'efforce en effet de réduire son sentiment de culpabilité. En rejetant toutes les excuses ou justifications du crime, la seule façon de réduire sa culpabilité est de chercher à changer. »

Les quatrième et cinquième étapes du programme sont celles de l'engagement et de l'action. Les détenus sont encouragés à se comporter chaque jour de façon non égoïste, puisqu'il est entendu que « si quelqu'un s'engage à aider les autres, et y réussit, il lui est extrêmement difficile, voire même impossible, de commettre des crimes ». M. Gupta reconnaît que cet engagement vis-à-vis de la philosophie du programme demande une force spéciale, mais il fait remarquer qu'« un criminel (qui désire changer) doit être meilleur que la personne moyenne, compte tenu de ses antécédents . . . Un virage de 179 degrés ne suffit pas, il faut une volte-face de 180 degrés. »

M. Gupta utilise certaines techniques intéressantes pour souligner son message fondamental. À l'occasion, des parents des criminels se sont joints au groupe pour exprimer les sentiments de souffrance, de frustration, d'embarras et de colère qu'ont fait naître chez eux les agissements de leur fils, de leur frère ou de leur mari. Les candidats qui suivent des cours de sciences policières ont également assisté, à titre d'observateurs, à des séances afin d'y gagner une compréhension spéciale des criminels.

La participation au programme Tough Talk est volontaire, et tous les candidats sont interviewés au début afin de déterminer ceux qui sont les plus sincères dans leur recherche de changement. Seuls ces hommes-là, selon M. Gupta, seront admis dans le groupe. Bien que certains puissent y participer en vue de faciliter leur libération conditionnelle, M. Gupta précise que ceux qui ne se plongent pas entièrement dans le processus sont rarement capables de traverser l'étape épuisante, mais essentielle, de l'auto-analyse. Il est également persuadé que le simple fait pour les détenus qui abandonnent le programme d'avoir au moins été exposés au langage du changement représente en soi un pas en avant.

The fourth and fifth stages in the program demand commitment and action. Inmates are encouraged to make a daily practice of unselfish behavior with the understanding that "if one becomes committed to, and good at, helping others, it becomes extremely difficult if not impossible to commit crimes." Gupta acknowledges that this dedication to the philosophy of the program requires special strength but he insists that "a criminal (who wants to change) must be better than the average person, given his history One hundred and seventy nine degrees is not enough. He must change 180 degrees."

Gupta employs some interesting techniques in the course of his program to underline its primary message. On occasion, family members of criminals have joined the group to express their hurt, frustration, embarrassment and anger at the actions of their sons, brothers or husbands. Police-training candidates have also observed sessions with the purpose of gaining special insights.

Participation in Tough Talk is voluntary and each candidate is initially interviewed to determine those who are most sincere in pursuing change. According to Gupta, only these men will be admitted into the group. While some may attend for parole benefits, Gupta says that those who do not eventually dedicate themselves to the process rarely last through the gruelling self-analysis demanded of them. He is also confident that the inmates who drop out have at least been exposed to the "language of change," and this in itself can represent a step forward.

Tough Talk has some impressive supporters. Among them is Frank Morton, a thin, wiry man with a face that reflects years of trouble. But Frank is a graduate of Tough Talk and is now certain that his troubles, at least those of a criminal nature, are over. Three years ago, after a life of crime that began before he had reached his teens, he responded to the invitation Dr. Gupta extends to all the inmates in Guelph Correctional: "If you are tired of hurting your family, your friends and yourselves, come and see me."

Frank is now back out in the community and has become one of the leading proponents of Tough Talk. He equates his enthusiasm for the project with that of a once-terminal patient for the cure of his illness. "There's no doubt about it. It has changed my life."

Morton's dedication is echoed by many inmates who are still participating in the Tough Talk program. Jim is one of the most enthusiastic. "There are kids and parents out there screaming for help. This program could help them too." Doug is an inmate who, like Frank Morton, has been in and out of institutions since he was eight years old. In that time, "no one ever told me why I was a criminal." Tough Talk has given him new insights into his behavior, he says, and he is now confident that, upon his release, "I'll never go back to crime."

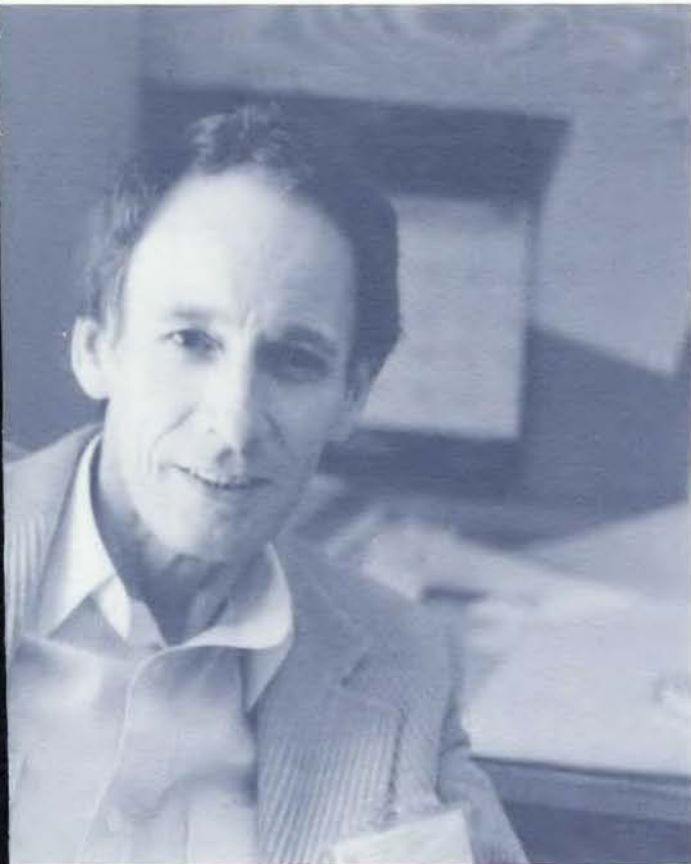
Tough Talk has its critics. Some feel that many of the traditional excuses for criminal behavior such as poverty and alcoholism are quite legitimate and that, in fact, not every criminal exhibits "criminal thinking" as Gupta maintains. "There is definitely some truth to this (approach) but most of the time, there are identifiable sociological reasons why people break



Therapist John Braun

Le thérapeute John Braun





▲
Frank Morton: "Tough Talk has changed my life."

Frank Morton: "Tough Talk a changé ma vie".

the law," says John Bilton, Executive Director of the Waterloo John Howard Society. "For example, why are there disproportionate numbers of illiterate inmates or Native inmates in prison? Do all these people think criminally?" Bilton maintains that Tough Talk should remain a "tool in the big basket" but that "we have to maintain an eclectic approach. It's a complex problem and no one thing is going to resolve everyone's difficulties."

With this caveat in mind, it is nevertheless evident that Tough Talk has had a marked and positive effect on a number of its participants. Gupta is currently attempting to gain support for the program in other institutions and envisions the establishment of Tough Talk groups in the community to provide support for released inmates. At a time when confidence in the possibilities of prison rehabilitation is low, the enthusiasm for the program expressed by Gupta and participating inmates is refreshing. While Tough Talk may not be the answer for everyone, its value for Frank, Jim and Doug is undeniable. And, concludes Dr. Gupta, "If just one criminal is truly changed, then our efforts are worthwhile." 🍷

Tough Talk a de fervents partisans, entre autres, Frank Morton, un homme maigre et nerveux dont le visage reflète des années de difficultés. Frank, qui a suivi avec succès le programme Tough Talk, est maintenant sûr que ses ennuis, du moins ceux de nature criminelle, sont terminés. Il y a trois ans, après une vie de crimes commencée avant même d'atteindre l'adolescence, il a répondu à l'invitation que faisait M. Gupta à tous les détenus du Centre correctionnel de Guelph: « Si vous en avez assez de faire du mal à votre famille, à vos amis et à vous-mêmes, venez me voir. »

Frank, maintenant en liberté, est l'un des principaux défenseurs de Tough Talk. Il compare son enthousiasme pour le programme à celui qu'éprouverait un malade en phase terminale pour le remède qui le guérirait. « Il n'y a pas de doute que ce programme a changé ma vie. »

L'enthousiasme de Morton est partagé par de nombreux détenus qui participent encore au programme. Jim est l'un des plus enthousiastes de ceux-là. « Il y a là-bas des enfants et des parents qui appellent à l'aide. Ce programme pourrait les aider eux aussi. » Doug, qui, comme Frank Morton, a souvent été incarcéré depuis qu'il a huit ans, ajoute: « Personne ne m'a jamais dit pourquoi j'étais un criminel ». Grâce à Tough Talk, il comprend maintenant son comportement et est persuadé qu'à sa libération, il ne reprendra jamais plus sa vie de criminel.

Tough Talk est aussi critiqué. Selon certains, bien des excuses traditionnelles des comportements criminels, tels la pauvreté et l'alcoolisme, sont légitimes et tous les criminels n'ont pas, en fait, un « mode de penser criminel », comme le soutient M. Gupta. « Il y a certainement du vrai dans cette [approche], mais la plupart du temps, il existe des raisons sociologiques identifiables qui expliquent pourquoi les gens enfreignent la loi, » commente John Bilton, directeur général de la Société John Howard de Waterloo. « Ainsi, pourquoi y a-t-il tant de détenus analphabètes ou autochtones dans les prisons? Ont-ils tous un mode de penser criminel? » M. Bilton pense que Tough Talk reste un outil parmi d'autres, mais qu'« il faut rester éclectique. Le problème est complexe et il n'existe pas de solution unique pour régler toutes les difficultés. »

Tout en tenant compte de cet avertissement, il faut pourtant reconnaître que Tough Talk a eu un effet marqué et positif sur un certain nombre de participants. M. Gupta essaie actuellement de faire accepter ce programme dans d'autres établissements et envisage de former des groupes Tough Talk dans la collectivité, pour appuyer les détenus mis en liberté. À une époque où la confiance dans les possibilités des établissements en matière de réadaptation est faible, l'enthousiasme pour le programme dont font preuve M. Gupta et les détenus qui y participent est rafraîchissant. Bien que Tough Talk ne soit peut-être pas la réponse pour tous, sa valeur pour Frank, Jim et Doug est indéniable. Et, de conclure M. Gupta, « si un seul criminel change vraiment, tous nos efforts sont valables ». 🍷

A Success Story

It is a nice house in a nice neighborhood. People work in their gardens here on Saturday afternoons and children play in their driveways. A very ordinary Canadian scene.

But the man who lives in this house is far from ordinary. He is Canada's most famous ex-inmate. His name is Roger Caron and his new home is a far cry from the small prison cells in which he spent half of his life.

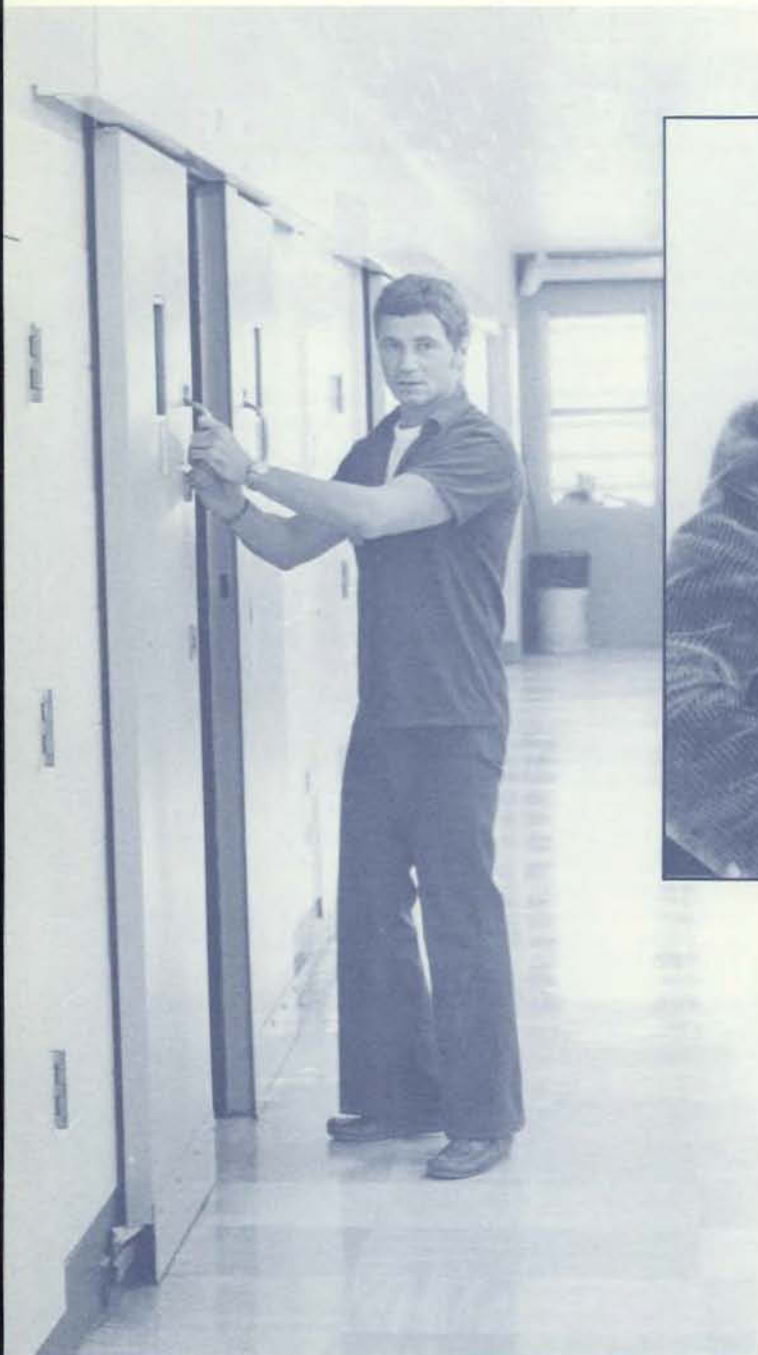
Une belle réussite

Une jolie maison dans un joli quartier. Les gens y travaillent dans leur jardin le samedi après-midi et les enfants jouent dans la cour. Une scène que l'on peut voir partout au Canada.

Toutefois, l'homme qui vit dans cette maison n'est pas comme tout le monde. Il est, au Canada, le plus célèbre de tous les anciens détenus. Il s'appelle Roger Caron et sa nouvelle maison ne ressemble pas du tout aux cellules exiguës des prisons où il a passé la moitié de son existence.

Roger Caron: then and now

Roger Caron: à cette époque et maintenant



La vie de Roger Caron est bien connue. En 1978, alors qu'il lui restait encore dix ans à purger, Caron a publié *Matricule 9033*, un compte rendu de son passé criminel qui a fasciné le public canadien. Caron lui-même bénéficiait, huit mois plus tard, d'une libération conditionnelle.

Depuis, sa vie ressemble, à première vue, à un véritable conte de Cendrillon. De criminel, il est devenu le « héros des médias ». Au cours des sept dernières années, il a fait l'objet de nombreux reportages à la radio, à la télévision et dans la presse. Il a relaté ses expériences aux Canadiens d'un océan à l'autre, à l'occasion de plus de 200 conférences qu'il a prononcées. Un bon nombre de ces conférences ont été parraînées par le Service correctionnel du Canada.

En 1978, *Matricule 9033* a valu à Roger Caron le Prix du gouverneur général. Il a aussi reçu de Pierre Trudeau

Caron's story is well-known. In 1978, with 10 years of his sentence left to serve, *Go-Boy!*, Caron's account of his criminal past, was released to a fascinated Canadian public. Caron himself was released on parole eight months later.

His life since then appears, on the surface, to have been a classic Cinderella story. He went to prison a criminal and emerged a "media darling." In the last seven years, he has been the subject of numerous radio, television and magazine profiles, and has related his experiences to Canadians coast-to-coast in over 200 speaking engagements, many of them sponsored by The Correctional Service of Canada.

In 1978, Caron received the Governor General's Award for *Go-Boy!* and was pronounced a "great Canadian" by Pierre Trudeau. Caron reflects, "I saw the Governor General's Award and reception as a coming-home party. The Canadian public was saying, 'Roger, for 24 years, you did a lot of things to us and for 24 years we did a lot of things to you. Now we are even.'"

But Caron's life after release has not been without its difficulties. "I've handled my release really well," says Caron, "but at a great cost." Years immersed in the penal system have resulted in a certain degree of self-confessed paranoia. "I imagine myself standing on an invisible rug, and when I look over my shoulder, I see all these invisible hands gripping that rug. They're all watching Roger or Go-Boy, who are really two different people, to see if I'm going to be a big shot. The moment that I take that route, I'm sure that the rug will be pulled out from under me."

Caron's past has affected him in other ways as well. His years in solitary confinement have accentuated a tendency toward isolation. He lives alone and does not "socialize, drink or smoke . . . I do a lot of 'home-time'." His only social activities revolve around his consuming interest in physical fitness, though much of this he pursues alone also.

Caron's reasons for documenting his painful prison experience are varied. He describes *Go-Boy!* as a "voyage of self-discovery." He spent 15 years both living and writing that story. His subsequent book, *Bingo!*, a seven-year endeavour, details the 1971 Kingston Penitentiary prison riot. Recounting those memories has been painful. Caron has not read *Go-Boy!* since he first wrote it because of the emotions it still elicits for him. He recalls frequent nightmares while he was writing his second book, two of which left him with a dislocated shoulder and jaw. Says Caron, "For the last 22 years, I've been writing it, living it, and breathing it. I'm at wits end."

But Caron vehemently denies that his books are vehicles for his own opinions of the penal system. "The intellectual approach is too cliché. The moment that you take that route, you blow it. I'm not an intellectual. I didn't finish grade six and when I went into prison, I could barely spell dog or cat. . . . Now I'm basically a storyteller. Let people come to their own conclusions." Both books, however, have allowed him the rare opportunity to tell his side of the story after years of listening to others' versions.

Caron's past may still hold him but the future looks good. The movie rights to *Go-Boy!* have been sold and Caron anticipates a similar fate for *Bingo!*

le titre de « Canadien de marque ». « À mes yeux, affirme Caron, la réception et le Prix du Gouverneur général étaient une occasion de célébrer mon retour au bercail. La population du Canada me disait « Roger, pendant 24 ans, tu nous a causé bien des ennuis et, pendant 24 ans, nous t'en avons causé nous aussi. Maintenant nous sommes quittes. »

Toutefois, après sa libération, Caron n'a pas vécu à l'abri de tous les obstacles. « Je me suis fort bien adapté à la vie dans la société, de dire Caron, mais non sans difficulté. » Toutes ces années passées en prison ont engendré chez lui, avoue-t-il, une certaine paranoïa. « Je m'imagine debout sur une plateforme invisible et, lorsque je regarde par-dessus mon épaule, je vois toutes ces mains invisibles agrippées à cette plateforme. Tous ces gens surveillent Roger ou le personnage incarné du *Matricule 9033*, qui en réalité sont deux personnes tout à fait différentes. Ils se demandent si je vais me prendre pour un autre. Dès que je serai sur cette pente, je sais que tous vont aussitôt me retirer leur appui. »

En outre, le passé de Caron l'a influencé sur d'autres plans. Ces années passées dans l'aire d'isolement ont accentué chez lui la tendance à la solitude. Il vit seul . . . « je fuis les réunions mondaines, l'alcool et le tabac . . . Je passe beaucoup de temps à la maison ». Ses seules activités sociales sont liées à son intérêt marqué pour le conditionnement physique. Toutefois, la plupart du temps, son entraînement, il le fait seul également.

Divers motifs ont poussé Caron à raconter sa pénible expérience carcérale. Il décrit *Matricule 9033* comme un « voyage à la découverte de soi-même ». Il a passé quinze ans à vivre et à rédiger ce récit. Il a ensuite dans *Bingo!*, qu'il a mis sept ans à écrire, raconté en détail l'émeute survenue en 1971 au pénitencier de Kingston. Il n'a pas été facile pour lui de raconter ses souvenirs. Caron n'a pas, depuis sa parution, relu *Matricule 9033*, à cause des sentiments qui risquent de remonter à la surface. Il se rappelle avoir eu de nombreux cauchemars pendant qu'il rédigeait son deuxième ouvrage. À la suite de deux de ces cauchemars, il a subi une dislocation à l'épaule et à la mâchoire. « Depuis 22 ans, dit-il, ces cauchemars, je ne fais que les écrire, les vivre, les respirer. Je ne sais plus à quel saint me vouer. »

Toutefois, Caron nie avec véhémence que ses livres servent à exprimer ses propres opinions sur le système pénal. « On a fait trop de cas de l'approche intellectuelle. Aussitôt que l'on emprunte cette voie, c'est l'échec. Je ne suis pas un intellectuel. Je n'ai pas terminé la sixième année et, au moment de mon incarcération, j'étais à peine capable d'épeler 'chien' ou 'chat' . . . Maintenant je suis essentiellement un conteur. Que les lecteurs tirent leurs propres conclusions. » Toutefois, ces deux ouvrages lui ont fourni une occasion unique de raconter sa version des faits, après avoir écouté pendant des années celle des autres.

Caron demeure peut-être hanté par son passé, mais son avenir semble prometteur. Il a vendu les droits cinématographiques de *Matricule 9033* et prévoit qu'il en sera de même dans le cas de *Bingo!*

Bingo!, qui doit paraître cet été, sera son dernier ouvrage d'inspiration pénitentiaire. Il commencera bientôt à rédiger son premier roman d'imagination, un roman policier avec une intrigue politique qu'il refuse de divulguer. Son enthousiasme face au projet et la rupture qu'il




Caron received the Governor General's Award for *Go-Boy!* in 1978.

M. Caron a reçu le Prix du Gouverneur général en 1978 pour *Matricule 9033*


Bingo!, scheduled for summer release, will be Caron's last penitentiary-based book. He will soon begin his first fictional novel, a thriller with a political plot that he will not divulge. His enthusiasm for the project and its disassociation from his own past is clear when he observes that "for the first time in my writing career, I'm going to enjoy it."

Caron regards his success with a measure of disbelief. He is clearly proud of his accomplishments but his practical and soft-spoken manner indicates a man who has found some balance between the bitterness of his prison years and the public adulation since his release. He still goes to shopping malls, as he has for years, to soak up the sights and sounds that he missed during his incarceration. He continues to visit institutions regularly, not only to provide support to the inmates but to remind himself of the value of his freedom.

Thirty years after he first walked through the gates of a correctional institution, Roger Caron still feels "invisible chains." Though he received a conditional pardon two years ago and has only one year of parole left to serve, the memories of a captive life remain vivid and compelling. "I never forget where I came from," says Caron. "I never want to forget." 

constitue avec son propre passé sont évidents, lorsqu'il fait remarquer que « pour la première fois de ma carrière d'écrivain, j'écrirai par plaisir ».

Devant un tel succès, Caron demeure quelque peu sceptique. Il est manifestement fier de ses exploits, mais si l'on peut en juger d'après son sens pratique et sa bonhomie, voilà un homme qui a su établir un équilibre entre l'amertume de ses années en prison et l'adulation du public depuis sa mise en liberté. Il se rend encore dans les mails des centres commerciaux, comme il le fait depuis des années, pour se laisser envahir par ce monde de lumières et de sons qui lui manquait tellement derrière les barreaux. Il continue de se rendre périodiquement dans les établissements pénitentiaires, non seulement pour offrir son appui aux détenus, mais aussi pour se rappeler les bienfaits de la liberté.

Trente ans après avoir franchi pour la première fois la barrière d'un établissement correctionnel, Roger Caron se sent encore lié par « des chaînes invisibles ». Il a reçu un pardon conditionnel il y a deux ans et sa libération conditionnelle se terminera dans un an, mais les souvenirs d'une vie en captivité demeurent implacables et saisissants. « Je n'ai jamais oublié mon passé, de dire Caron, et j'entends ne jamais l'oublier. » 

An Exercise in Cooperation

In the past, the criminal justice system has focused much of its crime prevention efforts on deterrence and incarceration. Time has proven these methods often inefficient and, indeed, ineffective. Increasingly, various programs are exploring the possibilities of crime prevention through social development.



Kitchener-Waterloo Record

The Waterloo-Wellington Attendance Centre is one such program. Founded by the Waterloo John Howard Society, and financed by both the federal Ministry of the Solicitor General and the Ontario Ministry of Community and Social Services, the

Donnons la priorité à la collaboration

Par le passé, les efforts du système de justice pénale en matière de prévention du crime ont surtout porté sur la dissuasion et sur l'incarcération. Or, avec le temps, ces méthodes se sont souvent avérées inefficaces et inefficaces, et il y a aujourd'hui de plus en plus de programmes qui s'intéressent aux possibilités du développement social comme moyen de prévention du crime.



Kitchener-Waterloo Record

Attendance Centre activities include crafts and sports.

Les activités du Centre de fréquentation obligatoire comprennent de l'artisanat et des sports.

L'un d'entre eux est le programme du Centre de fréquentation obligatoire de Waterloo-Wellington. Fondé par la Société John Howard de Waterloo et financé par le ministère fédéral du Solliciteur général et par le ministère ontarien des Services sociaux et communautaires, ce centre existe depuis cinq ans et vient en aide aux enfants de douze ans et moins qui ont des ennuis avec la police. Les jeunes de ce groupe d'âge participent de leur plein gré au programme, dont le taux de succès, 88 %, témoigne de l'efficacité.

« Il s'agit là d'un profond changement par rapport à notre rôle traditionnel », déclare John Bilton, directeur général de la SJH. « Je pense que nous nous rendons maintenant compte que la prévention (plus que la réadaptation) sera un instrument efficace pour atteindre nos objectifs généraux. »



Waterloo John Howard Executive Director John Bilton

John Bilton, directeur général de la Société John Howard de Waterloo

Centre has been in operation for five years, helping children twelve years of age and under who have brushed with the law. Participation is strictly voluntary for this age group, and the 88 percent success rate of the program speaks for its effectiveness.

"It's quite a shift from our traditional role," says J.H.S. Executive Director John Bilton. "I think we are getting wise to the reality that prevention (rather than rehabilitation) is going to be far more effective in terms of our overall goals."

The comprehensiveness of the program is impressive. Activities address the educational, emotional and recreational needs of the child and, in doing so, rely on the involvement of parents, schools, service groups and other facets of the community.

Most children are initially referred to the program by police, and the needs of each child are identified in an intensive intake period. Once these are established, an individual program is constructed. "Generally, there is an average profile," says program supervisor Barry Clark. "Most children are going to need more structure in their leisure time. Very often, they require some remediation or homework help. The family area is perhaps the hardest to identify but sibling problems and poor communication are not unusual." The Centre will also make arrangements to investigate physical problems such as allergies and hyperactivity.

Following assessment, the child is placed in activities suitable to his individual requirements. The length of time and frequency of involvement will also vary according to need. Crafts, computer workshops, welding, woodworking, and academic tutoring are all among the options available. In addition, participants can enroll in community programs such as swim clubs or scouts, activities that are cost-shared with parents or local service organizations. One of the most important considerations, says Clark, is to "put

Le programme du Centre est étonnamment complet. Ses activités sont liées aux besoins des enfants sur le plan des études, des sentiments et des loisirs et, de ce fait, on compte sur la participation des parents, des écoles, des groupes philanthropiques et des autres composantes de la collectivité.

La plupart des enfants sont dirigés vers le programme par la police, et les besoins de chacun sont évalués au cours d'une première période intensive de contact, puis un programme personnalisé est mis au point. « Il y a en général un profil moyen », explique Barry Clark, le superviseur du programme. « Il faut structurer davantage les loisirs de la plupart des enfants. Ceux-ci ont très souvent besoin de cours de rattrapage ou d'aide pour leurs devoirs. Le milieu familial est peut-être le plus difficile à percevoir, mais les problèmes avec les frères et soeurs et le manque de communication sont courants. » Le Centre s'occupe également des problèmes d'ordre physique, comme les allergies et l'hyperactivité.

Après l'évaluation, l'enfant est placé dans des activités qui répondent à ses besoins personnels. La durée et la fréquence de sa participation varient également en fonction de ses besoins. Les options possibles comprennent l'artisanat, la soudure, la menuiserie, des ateliers d'informatique et des leçons particulières. Les enfants peuvent aussi s'inscrire à des programmes communautaires, tels les clubs de natation ou le scoutisme, dont le coût est partagé avec les parents ou avec des organisations philanthropiques locales. L'un des points les plus importants, selon M. Clark, est la participation de l'enfant à un programme qui sera pour lui un complément et où il pourra réussir, ce qui lui donnera un sentiment de fierté.

Chaque enfant qui participe au programme doit signer un contrat qui régit sa participation, tant à la maison que dans les activités du programme. « C'est un contrat moral, explique M. Clark, qui ne les lie pas légalement et nous permet simplement de leur dire: 'Regarde, tu as pris un engagement que tu dois respecter'. » D'ailleurs, avec un taux de présence de 95 %, il semble bien que la plupart des participants n'aient guère besoin qu'on leur rappelle leurs obligations.

Le Centre offre également aux familles des séances de formation sur l'efficacité parentale. Comme environ 75 % des enfants viennent de familles monoparentales, ce genre d'aide est souvent bien accueillie.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants, M. Clark envisage de nouvelles orientations pour le Centre de fréquentation obligatoire. Bien sûr, le Centre poursuivra et élargira son programme volontaire qui s'adresse aux enfants de douze ans et moins non touchés par la LJC, mais M. Clark espère qu'il deviendra une solution de rechange aux foyers de groupe et aux centres d'éducation surveillée, ou un complément de ceux-ci. Le Centre pourrait alors constituer une solution de rechange pour les contrevenants plus âgés.

La LJC, note M. Clark, met l'accent sur le recours aux mesures de rechange au placement sous garde, mais ces mesures ne sont pas encore très nombreuses. « Je pense, ajoute-t-il, qu'il y a quelque chose de profondément amoral dans le fait d'adopter cette loi sans disposer de programmes de rechange. » Il espère que des programmes comme celui du Centre de fréquentation obligatoire pourront combler cette lacune.

children in programs which will complement them, programs in which they can succeed," thus ensuring improved self-esteem.

Every child in the program is required to sign an initial contract that governs his participation, both at home and during program activities. "It's a moral contract, not legally binding. It's there so that we can say, "Look, you've made a commitment that you must live up to," says Clark. The 95 percent attendance rate indicates that most of those involved need little reminder of their obligations.

Parent-effectiveness training is also available to the families of participating children. Approximately 75 percent of the program's clientele are from single-parent households, and help of this nature is often welcome.

With the implementation of the Young Offenders Act, Clark envisions new directions for the Attendance Centre. The voluntary program for children under twelve, who are excluded from Y.O.A. legislation, will continue and expand. Clark also hopes to develop the Centre as an alternative or adjunct to group homes and training schools. It could then be used as a sentencing option for older offenders.

Clark points out that the Y.O.A emphasizes the use of alternative methods to custody and yet, to date, there has been little concentration in this area. Says Clark, "I think there is something deeply unprincipled about passing this act without having alternative programming in existence." It is his hope that programs like the Attendance Centre will fill the gap.

An after-care component to the project is now under development as well. Currently, 49 percent of those released from training schools recidivate within two months. Clark anticipates that use of a community-based program where released juveniles can spend their earned remission will result not only in more successful integration but in substantial cost savings. The structure of the program is far less intrusive than group homes or training schools and can more easily maintain an important link to the community while operating at a fraction of the cost. In effect, the Centre offers "a more humane alternative to the exile and warehousing of young offenders."

Much of the success enjoyed by the Attendance Centre is the result of substantial community support. The program has no permanent facilities but depends on space provided by local school boards and social agencies. Up to fifty volunteers at one time have been involved in program activities, thus ensuring more individual attention. "This is an amazing community in terms of taking ownership of problems", says John Bilton. "Nowhere else have I found such variety of social services." The Waterloo J.H.S. is currently attempting to gain additional support from the business community in such areas as anti-shoplifting and job placement programs.

Similar programs modelled on the Attendance Centre have been initiated in Sudbury, Brantford, Toronto, Oshawa and London. Bilton and Clark are hopeful that preventive social development programs will continue to flourish. "It's pay now or pay later," says Bilton. "We say pay now." In light of the Attendance Centre's impressive success, it is money well spent. ☺



Supervisor Barry Clark

Le superviseur Barry Clark

Pour compléter le programme, un service d'assistance postérieure à la détention est en voie d'élaboration. Actuellement, 49 % des jeunes libérés des centres d'éducation surveillée récidivent dans les deux mois qui suivent leur mise en liberté. Selon M. Clark, un programme communautaire où les jeunes pourraient passer leur temps de réduction de peine méritée faciliterait non seulement leur intégration, mais permettrait aussi de faire des économies importantes. La structure d'un tel programme est en effet beaucoup moins astreignante que celle des foyers de groupe ou des centres d'éducation surveillée et elle peut plus facilement maintenir les liens avec la collectivité, tout en coûtant beaucoup moins cher. Le Centre offre en fait une « solution de rechange plus humaine à la mise à l'écart des jeunes contrevenants ».

Le succès du Centre de fréquentation obligatoire est en grande partie le résultat de l'appui que lui apporte la collectivité. Le programme n'a pas d'installations permanentes et doit compter sur les locaux que lui fournissent les conseils scolaires locaux et les organismes sociaux. Jusqu'à cinquante bénévoles ont travaillé en même temps dans le cadre du programme, assurant ainsi davantage d'attention à chaque participant. « Cette collectivité est étonnante pour ce qui est de la prise en main de ses problèmes », dit John Bilton. « Nulle part ailleurs, je n'ai vu autant de services sociaux divers. » La SJH de Waterloo essaie actuellement d'obtenir, auprès du milieu des affaires, de l'aide additionnelle pour des secteurs comme la lutte contre le vol à l'étalage et les programmes de placement.

Des programmes ayant pour modèle le Centre de fréquentation obligatoire ont été mis sur pied à Sudbury, à Brantford, à Toronto, à Oshawa et à London. M. Bilton et Clark espèrent que les programmes de développement social axés sur la prévention continueront de prospérer. « Il faut payer maintenant ou plus tard, dit M. Bilton. Nous disons, nous, qu'il faut payer maintenant. » Compte tenu de la réussite éclatante du Centre de fréquentation obligatoire, c'est de l'argent bien dépensé. ☺

People

Solicitor General **Elmer MacKay** recently announced a \$50,000 contribution to the Canadian Association of Chiefs of Police. The CACP will use the money to help raise \$10 million for its Police Research Foundation, a body that studies police training methods and program development. In announcing the contribution, MacKay said, "My Ministry's support of the CACP's research foundation is in keeping with our priority of promoting greater police effectiveness in order to better protect Canadians." ... The first conviction of a software pirate under Canadian fraud laws has been welcomed as a landmark decision by computer software manufacturers. A Montreal-based firm and its president were found guilty of three counts of fraud and selling computer software with false trademarks. Annual losses to Canadian manufacturers as a result of piracy are estimated to be as high as \$1 billion. ... Manitoba Attorney-General **Roland Penner** has asked the federal government to appeal a Court of Queen's Bench ruling that recently struck down the law that made liquor possession on Indian reserves illegal. Penner has also proposed an amendment to the Indian Act that will allow residents of a reserve to vote on the banning of alcohol. It is hoped that this will minimize alcohol-related problems anticipated in light of the court's ruling. ... A new program dealing with sexual assault, harassment and prevention is being tested in 14 Toronto schools. "Students must be taught that submission is not consent," says

Betty Lamont, Women's Studies Coordinator for the North York Board of Education. The program is targeted for the Grade 8 level and will deal with the personal and legal rights of victims of sexual violence. ... A ten-member committee formed to investigate high-speed police chases has completed its hearings and will make recommendations in the next few weeks. Sarnia Police Chief **Robert Cook**, speaking for the Ontario Association of Chiefs of Police,

Maurice Klein

believes that at least half of police chases could be abandoned, but cautions that banning them altogether is not the answer. Says Cook, "You've got to have police, you've got to have laws and you've got to stop people." ... The National Association of Criminal Defence Lawyers, an American organization, is pressing for an agreement between Canada and the U.S. on wiretapping and protection of privacy. The action stems from a recent case in which the wiretapping of a Canadian businessman's conversations with his American lawyer was ruled legal in Canada but contravened privacy rights under U.S. law. The incident raises some serious questions according to **Louis Linden**, spokesperson for the group. "Can a foreign government do what our government cannot do, and can the fruits of that be used by our government? How are we going to protect the rights cherished by both societies?" ... Dial-A-Law, a program run by the Law Society of Upper Canada, is now available province-wide. Ontario is the third province to have a program that provides the public with

Quoi de neuf?

Le Solliciteur général **Elmer MacKay** a annoncé récemment l'octroi d'une contribution de 50 000 \$ à l'Association canadienne des chefs de police. Cette somme aidera l'ACCP à mettre sur pied une campagne de financement visant à recueillir 10 millions de dollars pour sa Fondation de recherche, organisme qui étudie les méthodes de formation et de perfectionnement des policiers. En annonçant cette contribution, M. MacKay a déclaré que « l'appui qu'apporte le Ministère à la Fondation de recherche de l'ACCP reflète l'importance qu'il attache à l'amélioration des services de police en vue de mieux protéger les Canadiens » ... La condamnation d'un pirate de logiciel, la première aux termes de la législation canadienne sur la fraude, représente, aux yeux des fabricants de logiciel, une décision des plus importantes. Une firme, dont le siège social est à Montréal, ainsi que son président, ont été déclarés coupables, sous trois chefs d'accusation, de fraude et de vente de logiciel protégé par une fausse marque de commerce. Selon les estimations, les pertes annuelles subies par les fabricants canadiens à la suite d'actes de piraterie pourraient atteindre un milliard de dollars. ... M. **Roland Penner**, Procureur général du Manitoba, a demandé au gouvernement fédéral de porter en appel un jugement rendu récemment par la Cour du Banc de la reine et frappant de nullité la loi qui rendait illégale la possession d'alcool dans les réserves indiennes. M. Penner a également proposé une modification de la Loi sur les Indiens qui permettra aux résidents de la réserve de voter sur l'interdiction de l'alcool. Il faut espérer que cela permettra de réduire au minimum les problèmes d'alcool prévus à la lumière du jugement de la Cour. ... On procède actuellement, dans 14 écoles de Toronto, à la mise à l'essai d'un programme portant sur l'agression et le harcèlement sexuels et sur la prévention en la matière. « Il est essentiel d'enseigner aux élèves que soumission et consentement ne sont pas synonymes », déclare **Betty Lamont**, coordonnatrice des Études féminines du conseil scolaire de North York. Destiné aux élèves de la 8^e année, ce programme traitera des droits, sur les plans personnel et juridique, des victimes de la violence sexuelle. ... Un comité se composant de dix membres et chargé d'enquêter sur les chasses à toute vitesse qu'effectue la police a terminé ses audiences et formulera des recommandations au cours des prochaines semaines. **Robert Cook**, chef de police de Sarnia, a conclu, au nom de l'Association des chefs de police de l'Ontario, à l'inutilité de ces chasses policières dans au moins la moitié des cas, tout en faisant une mise en garde contre une interdiction absolue à cet égard. Selon M. Cook, « la police joue un rôle essentiel, les lois sont nécessaires et les arrestations le sont également » ... La *National Association of Criminal Defence Lawyers*, organisation américaine, exerce des pressions visant à faire conclure, entre le Canada et les États-Unis, une entente sur l'écoute électronique et la protection de la vie privée. Son action résulte d'un récent procès au cours duquel l'écoute électronique des conversations d'un homme d'affaires canadien avec son avocat américain a été jugée légale au Canada, mais contraire, aux termes des lois américaines, aux droits à la protection de la vie privée. Cet incident soulève de graves questions, selon **Louis Linden**, porte-parole du groupe. « Un gouvernement étranger peut-il faire ce que notre gouver-

taped information on a wide variety of legal subjects. Included in the list are tapes on family law, criminal law, wills and estates, juveniles and worker's compensation. **John Beaufoy**, Information Officer with the Society, says the program is financed by Ontario lawyers "who are committed to making information about the law, lawyers and the legal process available to as many people as possible." . . . An electronic "supersniffer" is poised to change the face of crime detection. Development over the last ten years by Sciex, an Ontario firm, the supersniffer comes in three models and can detect contraband drugs, alcohol, explosives, ore deposits, PCBs and more. . . . Four Ottawa-area police forces, the Children's Aid Society and the Ottawa Board of Education have recently agreed to a common procedure for investigating cases of child abuse. The process operates on the presumption that the child is telling the truth and is

in no way responsible for his or her involvement. It is anticipated that a more coordinated approach and the use of taped testimony will reduce the need for repeated interviews. . . . A resolution to continue the ban on capital punishment was recently endorsed by 800 delegates at the annual Maritime Conference of the United Church. Recalling public reaction to recent police fatalities,



Susan Gardner-Barclay

Rev. **Cliff Mooney**, a delegate to the conference, said, "No decision should ever be made during a time of moral outrage as this would be an immoral way to proceed." . . . In the Ministry, **Maurice Klein** moves from his position as Director of the Canadian Standards Accreditation Project of the Canadian Criminal Justice Association to the Inspector General's Branch of The Correctional Service of Canada. Klein was involved in the production of the recently released CCJA Correctional Standards manuals. . . .

Denise Amyot, Editor of *Liaison*, began French language training in June. During her absence, Assistant Editor **Susan Gardner-Barclay** will assume all production duties of the magazine.

nement ne peut pas faire, et notre gouvernement peut-il bénéficier des avantages qui en découlent? Comment protégerons-nous les droits revendiqués par l'une et l'autre de ces sociétés? » . . . *Dial-A-Law*, une tribune téléphonique juridique organisée par la *Law Society of Upper Canada*, est maintenant diffusée dans toute la province. L'Ontario est la troisième province à offrir une émission qui donne à la population des renseignements enregistrés portant sur un large éventail de questions juridiques. Le répertoire comprend notamment des enregistrements sur le droit de la famille, le droit pénal, les testaments et les successions, les jeunes et l'indemnisation des travailleurs. Selon **John Beaufoy**, agent d'information auprès de la *Society*, ce service est financé par les avocats de l'Ontario « qui tiennent à mettre à la disposition du plus grand nombre de personnes possible des renseignements concernant le droit, les avocats et le processus juridique » . . . Un « super-détecteur » électronique permettra bientôt de transformer radicalement les méthodes de détection du crime. Mis au point au cours des dix dernières années par la firme ontarienne Sciex, le super-détecteur, dont il existe trois modèles, permettra de déceler, entre autres, la présence de drogues, d'alcool, d'explosifs, de dépôts de minerai et de PCB . . . Quatre corps policiers de la région d'Ottawa, la Société de l'aide à l'enfance et le Conseil scolaire d'Ottawa ont récemment convenu d'une procédure commune permettant d'enquêter sur les cas d'enfants maltraités. Le processus est fondé sur l'hypothèse selon laquelle l'enfant dit la vérité et n'est nullement responsable de ce qui lui arrive. On prévoit que l'adoption d'une approche mieux coordonnée et l'enregistrement du témoignage sur bandes permettront d'éviter de multiplier les entrevues . . . Une résolution en faveur du maintien de l'abolition de la peine capitale a reçu l'appui de 800 délégués assistant à la conférence annuelle de l'Église Unie des Maritimes. Rappelant la réaction du public à l'égard des agents de police tués récemment, le révérend **Cliff Mooney**, l'un des délégués, a déclaré que, « au moment où l'on est sous le coup de l'indignation morale, il serait immoral de prendre une décision à cet égard » . . . Au ministère, **Maurice Klein** quitte son poste de directeur du projet d'agrément lié aux normes canadiennes, qui relève de l'Association canadienne de justice pénale, et se joint à la Direction de l'inspecteur général du Service correctionnel du Canada. M. Klein a assuré la coordination de la rédaction des guides des normes correctionnelles de l'ACJP, qui viennent d'être publiés. **Denise Amyot**, rédactrice de *Liaison*, a commencé en juin des cours de français. En son absence, **Susan Gardner-Barclay**, rédactrice adjointe, s'occupera de la production de la revue.

Conferences

International Youth Year Conference on Law. Montreal. August 5-9. Contact: I.Y.Y. Conference on Law, inc., Maison du Barreau, 465, boul. Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Y 2Y7.

Third Annual Conference of Family Service Canada. Sydney, N.S. October 3-5. Theme: Celebrating the Family: Helping Its Members and the Community to Grow. Contact: Femmy Mes, Conference Program Committee, Family Service Canada, 55 Parkdale Ave., Ottawa, Ontario, K1Y 4G1. Phone (613) 728-2463.

National Crime Prevention Institute Seminar. University of Louisville, Kentucky. October 21-25. Theme: Prevention of Family Violence. Contact: The National Crime Prevention Institute, University of Louisville, Shelby Campus, Louisville, Kentucky, 40292. Phone (502) 588-6987.

Annual Conference of the National Centre on Child Abuse and Neglect. Chicago, Illinois. November 10-13. Contact: Anne Cohn, National Committee for Prevention of Child Abuse, 332 South Michigan Ave., Suite 1250, Chicago, Illinois, 60604. Phone (312) 663-3520.

Conférences

Conférence sur la loi pour l'Année internationale de la jeunesse. — Du 5 au 9 août, à Montréal. Pour renseignements: Conférence sur la loi pour l'AIJ inc., Maison du Barreau, 465 boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 2Y7.

Troisième congrès annuel — Services à la famille — Canada. Du 3 au 5 octobre, à Sydney (Nouvelle-Ecosse) Thème: Célébrons la famille: milieu de croissance pour ses membres et la collectivité. Pour renseignements: M^{me} Femmy Mes, Comité de programme, Services à la famille - Canada, 55 avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 4G1. N° de tél.: (613) 728-2463.

National Crime Prevention Institute Seminar. Du 21 au 25 octobre, à l'université de Louisville (Kentucky). Thème: Prévention de la violence au sein de la famille. Pour renseignements: The National Crime Prevention Institute, University of Louisville, Shelby Campus, Louisville (Kentucky) 40292. N° de tél.: (502) 588-6987.

Annual Conference of the National Centre on Child Abuse and Neglect. Du 10 au 13 novembre, à Chicago (Illinois). Pour renseignements: Anne Cohn, National Committee for Prevention of Child Abuse, 332, South Michigan Ave., Suite 1250, Chicago (Illinois) 60604. N° de tél.: (312) 663-3520.

Detach and return/Détacher et retourner

I wish to remain on your mailing list. Yes / Oui Je désire que mon nom demeure sur vos listes d'envoi.

If address is incorrect, please update it. / Veuillez vérifier votre adresse et la corriger au besoin.

ADDRESS CHANGE	CHANGEMENT D'ADRESSE
<input type="checkbox"/> Name/address printed wrongly - corrected below	<input type="checkbox"/> Nom/adresse comportant une erreur: correction ci-dessous
<input type="checkbox"/> Mailing label is a duplicate - please delete from list	<input type="checkbox"/> L'adresse est un duplicata - Rayez-la de la liste
<input type="checkbox"/> Change postal code	<input type="checkbox"/> Corrigez le code postal
<input type="checkbox"/> Name below should replace that shown on label	<input type="checkbox"/> Remplacez le nom figurant dans l'adresse par celui indiqué ci-dessous
<input type="checkbox"/> Discontinue sending all publications	<input type="checkbox"/> Ne plus envoyer vos publications

PLEASE PRINT - EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

NAME - NOM

TITLE - TITRE

ORGANIZATION - ORGANISME

STREET - RUE

CITY - VILLE

PROVINCE

POSTAL CODE POSTAL

COUNTRY - PAIS